

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de la Convocation: 12 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

**L'an deux mille vingt six le 23 juin à 18h30**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.313-4,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le budget du CCAS,

Considérant que les effectifs d'une collectivité sont par nature fluctuants puisqu'ils sont liés aux besoins des services et à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des service,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubergenville souhaite mettre en place le dispositif Yes+ proposé par le Département des Yvelines et qu'à ce titre, il est besoin de recruter un agent social territorial,

Considérant qu'au regard du fonctionnement et des besoins actuels, il convient de modifier le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubergenville comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

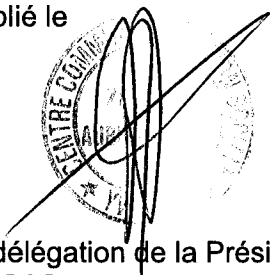
Grade ou emploi	Effectif <b>AVANT</b> modification	Effectif <b>APRÈS</b> modification
<b>FILIÈRE SOCIALE</b>		
<b>Agent social territorial</b>	0	1

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : DECIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme présenté en annexe de la délibération,
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours,
- **ARTICLE 3: DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente ou à son représentant pour exécuter la présente délibération.

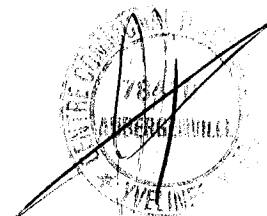
AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent  
acte transmis à M. le Sous-préfet  
le

Et Publié le



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président  
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président  
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com